

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	11
• absents	1
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 14 avril 2022 à 18 heures 00

Date de convocation :

11 avril 2022

Date d'affichage :

11 avril 2022

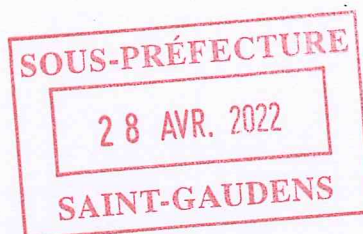
Objet

Demande d'aides
financières Conseil
Départemental 31-
Région - Etat
INONDATIONS du 10
janvier 2022

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mesdames ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, STRADERE Michèle,
VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine, Ms DELORT Thierry,
MADET Michel, MAURETTE Bernard, SALES André, VALLE Anthony
BALLARIN Jacques sonne procuration à MAURETTE Bernard



Secrétaire de séance :

Mme MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe que les inondations du 10 janvier 2022 ont grandement affecté la commune et principalement l'Avenue des Thermes.

Les dégâts sont importants: les trottoirs sont arrachés, le Canal Patoye et les fossés communaux sont envasés, ensablés et ont recueilli énormément de végétaux.

Des devis ont été demandés pour effectuer ces travaux dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne les biens assurables, des devis sont en cours (Maison de la Prade, mobilier urbain).

Le Conseil Départemental a débloqué un fonds d'urgence. La Région et l'Etat apporteront également leur aide financière. Des dossiers d'aides financières ont été transmis à ces entités.

Travaux d'entretien du Canal et des fossés et remise en état des trottoirs :

Devis de Rougé Séguéla :

Reprise des trottoirs : 111 122.00€ HT

Remise en état des fossés et Canal : 53 625.00€ HT

Location de matériel : 8 240.00€ HT

Soit 172 987.00€ HT soit 207 548.40€ TTC

Les demandes de subventions seront ventilées de la façon suivante :

- Conseil Départemental 31 : 50% soit 86 493.50€ HT

- Région : 15% soit 25 948.05€ HT

- Etat : 15% soit 25 948.05€ HT
- Commune de Barbazan : 34 597.40€ HT

Aussi, le Conseil Municipal de Barbazan, décide à l'unanimité de demander ces aides financières pour réaliser ces travaux avant l'été 2022.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 29 avril 2022.

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 22 avril 2022

Le Maire

